

Quelle législation, quelles responsabilités ?

Selon l'article R. 412-6-1 du Code de la route, sont désormais sanctionnés par les forces de l'ordre :

- l'usage d'un téléphone tenu en main,
- le port à l'oreille de tout dispositif susceptible d'émettre du son.

Le kit mains libres bluetooth est toléré pour autant que son utilisation ne mette pas la circulation en danger.



Kit mains libres - Bluetooth - Mobile
= **même niveau de distraction et de danger**

Depuis le 03/01/2012 « le fait de placer dans le champ de vision du conducteur d'un véhicule en circulation un appareil en fonctionnement doté d'un écran et ne constituant pas une aide à la conduite ou à la navigation est interdit » (Art R. 412-6-2 du Code de la route).



Téléphoner en conduisant est sanctionné d'une amende de **135€ et d'un retrait de 3 points** sur le permis de conduire.

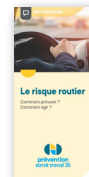
Outre les sanctions liées au Code de la route, les infractions peuvent avoir des impacts sur votre emploi. En cas d'infraction avec suspension ou retrait de permis :

- L'employeur peut vous proposer soit de :
 - **suspendre votre contrat de travail** par la prise de congés payés ou d'un congé sans solde,
 - vous **affecter temporairement** sur un autre poste de travail : reclassement, télétravail ou travail en binôme avec un autre salarié possédant un permis valide.
- L'employeur peut **vous licencier** dans les cas suivants :
 - si l'infraction est commise **pendant le temps de travail**, pour faute simple ou grave,
 - si l'infraction est commise **en dehors du temps de travail**, si les fonctions exercées impliquent la conduite d'un véhicule.

Pour aller plus loin :



Conduite et travail
Quelles démarches de prévention adopter ?



Le risque routier
Comment prévenir ?
Comment agir ?



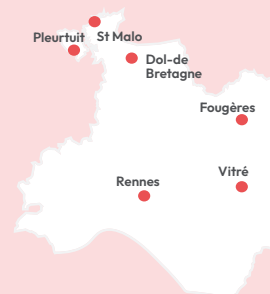
Pour plus d'informations, prenez conseil auprès de votre médecin du travail.



DES EXPERTS PRÉVENTION
ET SANTÉ POUR VOUS
ACCOMPAGNER

Suivez-nous sur  

Retrouvez toute notre documentation sur www.preventionsantetravail35.fr



Utiliser son téléphone ou conduire : il faut choisir



Téléphone et conduite

Comprendre les risques

80% des conducteurs téléphonent en conduisant dans le cadre de missions professionnelles et plus de **50%** d'entre eux lisent des SMS/emails au volant. Or la conduite réclame **100% de l'attention** du conducteur.

Quelles conséquences ?

L'utilisation du téléphone en conduisant :

- est responsable **d'un accident sur 10** et multiplie **par 5** le risque d'accident,
- diminue la vigilance et l'attention,
- diminue les contrôles dans le rétroviseur et les angles morts.



Envoyer ou recevoir un SMS

- Écrire un message en conduisant multiplie **par 23** le risque d'accident.
- Génère les mêmes risques qu'une conversation téléphonique au volant.

Le téléphone est un dispositif de communication générant **4 sources de distraction** pouvant détourner l'attention du conducteur :



Auditive (ce que l'on entend)



Visuelle (ce que l'on voit)



Physique (ce que l'on fait)



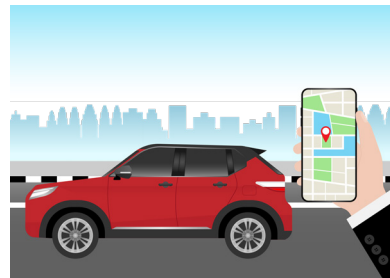
Cognitive (ce que l'on pense)

Ainsi, bien que de nombreux conducteurs s'imaginent que le danger réside dans la manipulation physique du téléphone (le fait même de le tenir en main), la menace vient d'avantage de la captation de leur attention.

Les bonnes pratiques :

Organiser les déplacements

- **Préparer vos déplacements** depuis votre entreprise et non sur la route (GPS à régler à l'arrêt).
- Instaurer un protocole de communication avec l'entreprise.
- Mettre en place des règles de la gestion des moyens de communication.



Organiser les communications

- Éteindre ou mettre votre téléphone en silencieux.
- Laisser la messagerie répondre ou mettre en place des messages d'attente.
- Vous pouvez utiliser l'application de la sécurité routière « **Mode conduite** » pour éviter d'être distrait par vos appels et SMS. Elle envoie un message à ceux qui vous contactent lorsque vous conduisez.



Certains téléphones peuvent détecter une situation de conduite et bloquer les notifications. **N'oubliez pas d'activer la fonctionnalité.**

« Si tu conduis, je raccroche »

Ayez le bon réflexe : raccrochez et rappelez plus tard, c'est un réflexe qui peut sauver la vie.

- Aménager des **temps de pause réguliers** pour rappeler vos clients ou votre société et prendre en compte vos temps d'arrêt dans l'organisation des tournées.
- Anticipez : vous avez un coup de fil important à passer ? Faites-le avant de prendre la route.
- Arrêtez-vous sur un **lieu sécurisé ou aires aménagées** sur l'autoroute pour communiquer en toute sécurité.
- Informez votre correspondant que vous conduisez et que vous souhaitez différer l'appel (paramètres messagerie).

EN VOITURE ON NE DÉCROCHE PAS, ON COMMUNIQUE DIFFÉREMMENT.